

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 octobre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Karo Poirier Conseillère
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Est absent : Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-10-03-218

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2016

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2016

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Résultats de l'appel d'offres BOU-1603 – Travaux de réfection de la rue Principale
- 300-3 Contrat d'entretien des chemins d'été

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial
 - B- Formation opérateur de station d'épuration
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Formation eau potable
 - B- Nettoyage du réseau de distribution d'eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Contrat de cueillette des matières résiduelles
 - B- Contrat de cueillette des matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2016

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire 2016-2017

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Souper de Noël
900-2 Téléphones cellulaires municipaux

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

M.B. 2016-10-03-219

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Logiciel TARGET
- Problématique d'accès
- Lotissement

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2016

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de septembre 2016.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-10-03-220

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016, pour un montant total de 6069.33\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 septembre 2016 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2016

M.B. 2016-10-03-221

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2016 pour un montant total de 74 882.91 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2016

M.B. 2016-10-03-222

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2016 pour un montant de 42 228.14 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence en ce qui concerne la facture #10856.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de septembre 2016.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de septembre 2016.

300-2 Résultats de l'appel d'offres BOU-1603 – Travaux de réfection de la rue Principale

M.B. 2016-10-03-223

Considérant la résolution M.B. 2016-09-12-210 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 septembre 2016;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection d'une section de la rue Principale;

Considérant l'appel d'offres public effectué à l'aide du système électronique d'appel d'offres (SE@O);

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale adjointe suite à l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 30 septembre 2016;

Considérant la subvention discrétionnaire obtenue pour ces travaux et ce, en provenance du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 (PAARRM), subvention d'un montant de 32 435\$;

Considérant qu'une subvention supplémentaire au montant de 50 000\$, montant échelonné sur une période de trois ans, a été confirmé pour ces travaux;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est « Construction Edelweiss inc.» pour un montant de 70 881.64\$ plus taxes, soit la somme de 81 496.16\$;

Considérant la recommandation formulée par l'ingénieur du service de génie municipal de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'octroyer le contrat de réfection d'une section de la rue principale, à l'entreprise « Construction Edelweiss inc. » et ce, au montant de 70 881.64\$ plus taxes, soit la somme totale de 81 496.16\$. La directrice générale sera la signataire du contrat. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Chemins et rues » et les crédits budgétaires relativement à ce contrat proviendront de la subvention d'un montant de 32435\$ en provenance du programme PAARRM et d'une subvention supplémentaire confirmée au montant de 50 000\$ reçue pour la réalisation de ces travaux sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

Travaux de réfection de la rue Principale – Mandat au service de génie municipal de la MRCVG et autorisations nécessaires

M.B. 2016-10-03-224

Considérant la résolution M.B. 2016-10-03-223 adoptée séance tenante et octroyant le contrat de réfection d'une section de la rue Principale à l'entreprise « Construction Edelweiss inc. »;

Considérant la résolution M.B. 2016-09-12-210 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 septembre 2016 concernant une affectation de 25 000\$ en provenance du surplus accumulé afin d'effectuer les travaux de réfection de la rue Principale;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRCVG pour effectuer la surveillance des travaux. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Chemins et rues ». Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la conclusion de contrats de gré à gré et achats nécessaires à la réalisation des travaux préparatoires, soit l'enlèvement de l'asphalte, l'enlèvement des bordures et trottoirs et acquisitions de fournitures diverses. Les dépenses seront imputées au poste « Immobilisations – Rue Principale » (03-600-00-000) et les crédits proviendront du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Contrat d'entretien des chemins d'été

Note au procès-verbal

Ce sujet sera étudié en comité de travail.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial

M.B. 2016-10-03-225

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale pour attribuer le contrat de nettoyage du réseau d'égout pluvial suite aux résultats de la demande de prix qu'elle a effectuée. Il est donc résolu de retenir les services de l'entreprise « Les Entreprises Septiques L.M. » pour effectuer les travaux de nettoyage du réseau d'égout pluvial et ce, au montant de 2 300\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réseau pluvial » (02-413-00-521).

Adoptée à l'unanimité

B- Formation opérateur de station d'épuration

M.B. 2016-10-03-226

Considérant le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) (chapitre Q-2, r. 34.1);

Considérant que l'article 10 de ce règlement spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Considérant que cette exigence entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

Considérant que les opérateurs doivent s'inscrire au *Programme de qualification des opérateurs en eaux usées* auprès d'Emploi-Québec;

Considérant que la date limite pour procéder aux inscriptions à ce programme est le 31 décembre 2016;

Considérant que la formation se donnera à partir de l'automne 2017;

Considérant qu'il sera accepté jusqu'au 30 juin 2018, que les opérateurs puissent continuer à œuvrer dans la station d'épuration municipale avec le statut d'apprenti;

Considérant que les opérateurs devront avoir complété leur inscription auprès d'Emploi-Québec avant le 1^{er} janvier 2017 et ils auront jusqu'au 30 juin 2018 pour terminer leur formation et recevoir leur certificat de qualification;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour enclencher le processus de formation obligatoire pour les opérateurs de la station d'épuration, soit l'inspecteur municipal, Richard Carle, et la personne responsable de la prise d'échantillonnage à la station d'épuration. Les dépenses reliées à cette formation seront imputées aux différents postes budgétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Formation en eau potable

M.B. 2016-10-03-227

Considérant le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (chapitre Q-2, r.40);

Considérant que ce règlement exige que, pour les installations municipales desservant une clientèle résidentielle, l'opération et le suivi du fonctionnement des installations de captage, de traitement d'eau et de distribution soient assurés par une personne reconnue compétente;

Considérant que pour qu'une personne soit reconnue compétente, elle doit être titulaire d'un certificat de qualification délivré par Emploi-Québec;

Considérant que présentement une seule personne au sein de la municipalité est reconnue compétente, soit l'inspecteur municipal, Richard Carle;

Considérant que le service de distribution d'eau potable est un service essentiel qui nécessite une intervention immédiate quand un imprévu survient;

Considérant qu'il serait important qu'une autre personne puisse intervenir à titre de suppléant qualifié (au sens du règlement) en cas d'absence du préposé régulier;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour enclencher le processus de formation obligatoire pour une deuxième personne qui devra être reconnue compétente et ce, pour les opérations à être réalisées aux installations municipales d'eau potable. Les dépenses reliées à cette formation seront imputées aux différents postes budgétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

B- Nettoyage du réseau de distribution d'eau potable

Note au procès-verbal

Le nettoyage du réseau de distribution d'eau potable a été effectué les 27 et 28 septembre 2016.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

A- Contrat de cueillette des matières résiduelles

B- Contrat de cueillette des matières recyclables

Note au procès-verbal

Ces deux sujets seront étudiés en comité de travail.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2016

Dépôt reporté à une séance ultérieure.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2016-2017

Note au procès-verbal

Ce sujet sera étudié en comité de travail.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Souper de Noël**

M.B. 2016-10-03-228

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir des prix auprès de madame Madeleine Beaudoin, propriétaire de « Chez Mado » et auprès de monsieur Pierre Riel, propriétaire du « Restaurant l’Huile d’Olive » et ce, pour des repas traditionnels ou autres dans le cadre du souper annuel de Noël des élus, employés et pompiers volontaires en incluant les conjointes et conjoints.

Adoptée à l’unanimité

900-2 **Téléphones cellulaires municipaux**

Première proposition

Considérant que présentement la directrice générale et l’inspecteur municipal doivent utiliser deux téléphones cellulaires, soit celui appartenant à la municipalité et leur téléphone personnel;

Considérant que présentement les téléphones municipaux ne sont pas adaptés ni très fonctionnels pour les messages textes de même que pour la réception de courriels municipaux;

Considérant que le maire ne possède pas de téléphone cellulaire municipal;

Considérant que la directrice générale est aussi la coordonnatrice des mesures d’urgence au sein de la municipalité;

Considérant que l’inspecteur municipal est aussi directeur du service incendie de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder au changement des téléphones cellulaires de la directrice générale et de l’inspecteur municipal afin que ces deux employés n’aient qu’un seul téléphone cellulaire chacun payé par la municipalité et adapté à leurs besoins. Il est aussi résolu que le maire ait accès à un téléphone cellulaire payé par la municipalité.

Deuxième proposition

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder au changement des téléphones cellulaires de la directrice générale et de l’inspecteur municipal afin que ces deux employés n’aient qu’un seul téléphone cellulaire chacun payé par la municipalité.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition.
La deuxième proposition est refusée à 3 votes contre 2 votes.

La première proposition est donc adoptée à la majorité.

Téléphones cellulaires municipaux

M.B. 2016-10-03-229

Considérant que présentement la directrice générale et l'inspecteur municipal doivent utiliser deux téléphones cellulaires, soit celui appartenant à la municipalité et leur téléphone personnel;

Considérant que présentement les téléphones municipaux ne sont pas adaptés ni très fonctionnels pour les messages textes et la réception de courriels municipaux;

Considérant que le maire ne possède pas de téléphone cellulaire municipal;

Considérant que la directrice générale est aussi la coordonnatrice des mesures d'urgence au sein de la municipalité;

Considérant que l'inspecteur municipal est aussi directeur du service incendie de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder au changement des téléphones cellulaires de la directrice générale et de l'inspecteur municipal afin que ces deux employés n'aient qu'un seul téléphone cellulaire chacun payé par la municipalité et il est aussi résolu que le maire ait accès à un téléphone cellulaire payé par la municipalité.

Adoptée à la majorité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-10-03-230

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière